



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

TRAITEMENT PERÇU A TORT - DEMANDE DE
REMISE GRACIEUSE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

TRAITEMENT PERÇU A TORT - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

En fin 2009, une animatrice contractuelle saisonnière affectée dans un Centre de Loisirs de la Ville de Niort a été indûment rémunérée pendant une période d'arrêt de travail de 4 jours. La période d'emploi de l'intéressée n'ayant pas été renouvelée, aucune régularisation n'a pu être effectuée. C'est pourquoi, conformément à la réglementation, une procédure de demande de reversement de salaire perçu à tort, pour un montant de 117,56 €, a été mise en œuvre.

L'intéressée connaît aujourd'hui une situation personnelle très précaire et son assistante sociale a saisi la Ville de Niort d'une demande de remise gracieuse concernant le reversement demandé à cet ancien agent.

Compte tenu des éléments présentés dans un rapport faisant apparaître les multiples difficultés de l'intéressée, il est proposé de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse formulée par l'assistante sociale au nom de l'ancienne employée de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la remise gracieuse de dette à l'ancienne animatrice de la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON